
PARTIE OFFICIELLE

FÊTE DES SAINTS APÔTRES PIERRE ET PAUL

(29 juin)

Le Message suivant de Son Eminence le Cardinal Gasparri a été transmis par la Délégation Apostolique à Son Eminence le Cardinal et à NN. SS. les Archevêques et Evêques du Canada:

“ Le Saint-Père vient de promulguer un *Motu proprio*, par lequel Il impose, à tous les prêtres qui ont charge d'âmes, d'offrir en union avec Lui, à l'occasion de la solennité de la fête de saint Pierre, le saint sacrifice de la messe *Pro populo*, pour le prompt retour de la charité et de la concorde au sein des nations, priant en même temps les autres prêtres, séculiers et réguliers, de s'unir à cette pieuse intention . . . ”

(signé) Card. P. GASPARRI.

Son Eminence le Cardinal a le ferme espoir que tous les prêtres de son diocèse se feront un devoir de célébrer la sainte messe, le 29 juin, en union avec le Saint-Père.